

Archives départementales  
du Cantal

# **Série D - Instruction publique avant 1790**

par G. Esquer, F. Aranda et N. Laparra

sous la direction de Marion BLOCQUET

**Aurillac**

**2021**

**D**

Lieu de conservation FRAD015  
 Cotes extrêmes D 1-16  
 Intitulé Série D - Instruction publique avant 1790  
 Date début cachée 1501  
 Date fin cachée 1800  
 Dates extrêmes XVIe-XVIIIe  
 Niveau de description Fonds  
 Description physique 16 liasses et registres  
 Métrage conservé 0,80 ml  
 Support Papier et parchemin  
 Présentation du contenu La série D n'apporte à l'histoire de l'enseignement sous l'Ancien Régime qu'une bien modeste contribution, puisqu'elle ne comprend que 16 articles concernant les collèges d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, dont l'administration était confiée aux jésuites, depuis 1560 à Mauriac, 1619 à Aurillac et 1643 à Saint-Flour.

Le fonds du collège d'Aurillac ne comprend que sept articles, D 1 à D 4, ainsi que D 14 à D 16 : actes royaux imprimés concernant le collège ou les jésuites, titres de propriété, palmarès, exercices, cours (1567-XVIIIe siècle).

Le fonds du collège de Mauriac en comprend six, D 5 à D 9 et D 13 : fondation du collège, revenus, réparations aux bâtiments, procédures (1560-XVIIIe siècle).

Le fonds du collège de Saint-Flour n'est représenté que par trois articles, D 10 à D 12 : revenus, procédures (1507-1768).

Modalités d'accès **Libres**  
 Statut juridique Archives publiques  
 Modalités reproduction Libres  
 Langue et écriture Français et latin  
 Sources complémentaires dans le service des archives Il convient de consulter pour les collèges d'Aurillac et Saint-Flour les archives communales de ces deux villes (Archives communales d'Aurillac, GG 29 à 80. Pour Saint-Flour, voir Archives communales, chap. V et VI principalement, et documents du supplément classé en 1996) ainsi que les séries F et J des archives départementales où se trouvent des pièces isolées concernant, outre ces deux collèges, celui de Mauriac.

La même remarque est valable pour les petites écoles. Pour ces écoles on trouvera également des renseignements dans diverses monographies communales.

Bibliographie Voir sur les trois collèges les articles accompagnés d'une bonne bibliographie parus dans *Les établissements des jésuites en France* :

Aurillac, fasc. 3, 1947, col. 403-417.

Mauriac, fasc. 10, 1953, col. 145-196.

Saint-Flour, fasc. 15, 1956, col. 670-698.

[Etude renouvelée par :] Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les collèges français, 16e-18e siècles*, 1. Répertoire : France du Midi (Paris, 1984), p. 84-90 (Aurillac), 430-435 (Mauriac) et 629-632 (Saint-Flour).

Léon Bélard a étudié l'enseignement à Saint-Flour aux XIVe et XVe siècles, " Le collège de Saint-Flour ", *Revue de la Haute-Auvergne*, 1908, p. 5-10.

Sur le collège de Mauriac, on consultera le fascicule de la *Revue de la Haute-Auvergne* (1978, p. 363-533) où ont été publiés les textes des conférences du quatrième centenaire de l'établissement, et l'ancienne étude d'Etienne Dejoux ("Monographie du collège de Mauriac", inachevée, *Revue de la Haute-Auvergne*, 1899, p. 114-136, 203-225, 313-326). Sur le collège d'Aurillac : Edouard Joubert, "Le collège d'Aurillac de 1762 à 1807", *ibid.*, 1983, p. 25-43 et Lucien Gerbeau, article in *Revue de la Haute-Auvergne*, janvier-mars 2008.

On trouvera des renseignements sur les écoles rurales dans de nombreuses monographies communales et dans Michel Leymarie, "Un curé-maître d'école", *Revue de la Haute-Auvergne*, 1958, p. 144-146.

Descripteur matière \ Enseignement \ Collège \  
Date de création jeudi 21 octobre 2021  
description

## Plan de classement

### Collège d'Aurillac

Titres de fondation et de constitution de l'établissement

Titres de propriété

Documents pédagogiques

Documents réintégrés

### Collège de Mauriac

Titres de fondation et de constitution de l'établissement

Personnel

Titres de propriété

Pièces de procédure

Documents réintégrés

### Collège de Saint-Flour

Titres de propriétés

Pièces de procédure

### Collège, écoles chrétiennes et autres établissements d'Aurillac

## Corps de l'instrument de recherche

# Collège d'Aurillac

## Titres de fondation et de constitution de l'établissement

D 1

Extrait des registres du Parlement relatif à la déclaration du roi du 2 août 1761, ordonnant aux supérieurs des maisons de la société se disant de Jésus, de remettre au greffe de la Cour les titres et pièces d'établissement de leurs maisons, ainsi que l'état des fondations et bénéfices desdites maisons (23 avril 1763).

Edit du roi, portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités (février 1763).

Mémoire sur les trois collèges de la Haute-Auvergne, et particulièrement sur le collège d'Aurillac. Ce mémoire établit « la nécessité de conserver des écoles publiques dans la Haute-Auvergne » (1763).

Extrait des registres du Parlement, portant que les ci-devant Jésuites devront prêter serment « de ne point vivre désormais en commun, ou séparément, sous l'empire de leur Institut » (22 février 1764).

Lettres patentes du roi, contenant confirmation et règlement pour le collège d'Aurillac. « Ledit collège sera composé d'un principal, d'un sous-principal, de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de rhétorique, et de cinq régents pour les seconde à sixième classes. Les honoraires du principal seront de 600 livres ; du sous-principal, de 500 livres ; des professeurs de philosophie et de rhétorique, de 600 livres ; du régent de troisième, de 540 livres ; de quatrième et de cinquième, de 480 livres ; de sixième, de 400 livres » (3 mars 1762).

Lettres patentes du roi, interprétatives de celles des 14 et 21 novembre 1763, concernant les biens dépendant des collèges et établissements qui étaient desservis par la compagnie et société des Jésuites (30 mars 1764).

Extrait des registres du Parlement qui fixe les frais des procureurs et autres officiers, qui ont occupé pour les ci-devant Jésuites, qui sont à la charge des collèges (20 décembre 1764).

Arrêt du Parlement portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités (29 janvier 1765).

Dates : 1762-1765

Description physique : Liasse, 12 imprimés ; 1 pièce papier.

## Titres de propriété

D 2

Reconnaissance de Guibert et Jean Chandon, habitants du village du Chaumeil, paroisse de Saint-Cirgues-de-Jordanne, en faveur des consuls d'Aurillac, administrateurs du collège fondé par feu Jeanne de La Treille, d'un domaine sis au village de Chaumeil (1567).

Vente par Anne de Cipièrre, veuve de feu Jean Hérault, aux Jésuites d'Aurillac d'une maison et d'une étable sises rue Saint-Etienne, pour le prix de 2.000 livres (1651).

Vente par François Chanut, avocat au bailliage et siège présidial d'Aurillac, au collège des Jésuites d'Aurillac, d'une partie de terre appelée del Camp Redon, dépendant du domaine de Cuelhes, pour le prix de 1000 livres (1662).

Copie des lettres d'amortissement de la finance due au roi par le collège d'Aurillac, rendues en faveur de celui-ci par Louis XIV (1674).

Afferme par le collège d'Aurillac au sieur Bastid, notaire de Marmanhac, des rentes foncières et seigneuriales appartenant au dit collège dans le village de Vendogre (1756). « Etat des biens attachés au collège d'Aurillac avant et depuis 1619, époque de l'introduction de la ci-devant Société » (1762).

Etats des revenus et charges du collège (1762).

Etats des revenus du collège d'Aurillac (1769-1771).

Dates : 1567-1771

Description physique : Liasse, 22 pièces papier.

D 3

Egalement des cens dus au collège royal de la ville d'Aurillac comme seigneur prieur de Drugeac, sur le bourg et les appartenances de Drignac.

Dates : 1788

Description physique : Registre in-folio papier.

## Documents pédagogiques

D 4

Plans de conférences pédagogiques.

Palmarès du collège d'Aurillac en 1751.

Arrêt de discipline pour les collèges (1765).

Exercices littéraires (1778-1779).

Cours d'astronomie : « Phisicæ tertia pars seu astronomia ».

Livres d'exercices.

Cours de philosophie : « Adduntur hic quædam de libro desumpta, ad tertiam partem logicæ pertinentia ».

Dates : 1751-XVIIIe

Description physique : Liasse, 3 pièces papier, 4 imprimés, 3 cahiers in-4° manuscrits.

## Documents réintégrés

Historique conservation : Documents "empruntés" à la fin du XIXe siècle, réintégrés en 1936, inventoriés en 2000

**D 14\*** **Registre des professions et voeux, tenu tête-bêche (1707-1760, 1715-1754).**

Dates : 1707-1760

Description physique : 1 volume papier, couverture carton et parchemin

Conditionnement : Registre

**D 15\*** **Revenus : registre des perceptions.**

Dates : 1775-1790

Description physique : 1 volume papier, couverture parchemin, 38 cm.

Conditionnement : Registre

# Collège de Mauriac

## Titres de fondation et de constitution de l'établissement

**D 5** Délibération des consuls de Mauriac sur l'acceptation de la fondation faite par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, d'un collège à Mauriac. Le premier consul, Durant de Fontanges, Me François Roux, lieutenant royal et Me Antoine d'Anjolie, greffier de la ville, iront remercier l'évêque et l'avertiront que la ville accepte la fondation projetée (8 avril 1560).

Contrat passé entre les consuls et notables de Mauriac, d'une part et les Jésuites, de l'autre, concernant l'établissement du collège. La ville s'engage à donner au collège une somme de 5.000 livres (12 décembre 1563).

Remise faite par les Bénédictins de Mauriac aux Jésuites de tous leurs droits sur les immeubles destinés au collège, moyennant une somme de 130 livres (16 novembre 1564).

Contrat par lequel les exécuteurs testamentaires de Guillaume Duprat attribuent le revenu de la fondation par lui faite pour l'entretien de douze pauvres au collège de Clermont à Paris, à la charge que quatre desdits pauvres seraient pris dans le diocèse de Clermont et les montagnes d'Auvergne, et qu'ils seraient nommés par le recteur du collège de Mauriac (2 juillet 1567).

Délibération du corps commun de Mauriac. Hugues d'Anjolie, greffier de la ville, et Me Jean Bernard sont désignés pour la garde du collège, et en l'absence des Jésuites (19 juin 1588).

Mémoire concernant les trois collèges de Paris, Billom et Mauriac, fondés par Guillaume Duprat (1588).

Contrat par lequel Robert Barrat et Antoine Tueyres, consuls de Mauriac confient la régence des écoles à Jean Chapblanc, Antoine Rogiers et Jean Godin, maître ès-arts. Leur traitement est fixé à 360 livres par an (9 avril 1595).

Copie de l'arrêt du Parlement de Paris, donnant pouvoir aux consuls, juges et habitants de nommer et élire à l'avenir « toutes personnes capables et suffisantes qu'ils aviseront, tant pour la direction que pour le régime dudit collège » (6 décembre 1595).

Copie incomplète du contrat fait par les consuls de Mauriac, avec Me Vitalis, relativement au gouvernement du collège (18 mai 1596).

Copie de l'édit de Rouen rétablissant les Jésuites (septembre 1603).

Délibération du corps commun de Mauriac. Le roi sera supplié de remettre le collège de la ville aux mains des Jésuites (17 avril 1604).

Mémoires et instructions tant pour obtenir de S. M. le rétablissement du collège de la ville de Mauriac, que pour avoir paiement des rentes dues à icelui par la maison de la ville de Paris (avril 1604).

Délibération du corps commun de Mauriac. Les Sieurs Pomeyrie et Antoine Bonnefon iront trouver le Provincial des Jésuites, et traiteront avec lui pour le rétablissement du collège (9 juillet 1604).

Lettres patentes de Henri IV transmettant au collège de Billom tous les legs, dons ou fondations faits au collège de Mauriac à charge d'envoyer dans ce dernier deux ou trois pères pour enseigner les humanités (24 octobre 1604).

Délibératoire du corps commun de Mauriac. On décide d'envoyer un homme discret au Provincial de Lyon (20 janvier 1605).

Contrat passé entre le Père Cappain et Jean Saigues, maçon de Marcillac, en Limousin, relatif à la construction d'une muraille pour le collège, au prix de 17 livres et 3 setiers de seigle (7 août 1605).

Mémoire du Provincial au Père Denis Cappain, pour recommencer le collège de Mauriac (1605).

Articles du contrat passé entre les Jésuites et les habitants de Mauriac relatifs à l'ouverture du collège (12 octobre 1605).

Achat de bois de charpente au Sieurs François Clary et Jean Delfour, de Jaleyrac, au prix de 60 livres les 24 douzaines d'ais (6 mars 1606).

Contrat passé entre le Père Cappain et Martin Ternat, maître charpentier, pour fourniture de diverses pièces de charpente, au prix de 54 livres, 8 sols (11 septembre 1606).

Achat par le P. Arnaud Roux, régent et syndic du collège, aux hommes de la Besse et de la Forestie, paroisse de Chalvignac, de 1.100 setiers de chaux, mesure de Mauriac à raison de 5 sols le setier, transport compris (19 mars 1607).

Contrat passé par les Pères Jean Borie, recteur et Denis Cappain, avec les Sieurs Vaissier, Mars et Vialar, pour couvrir en bonnes tuiles le logis nouveau au prix de 180 livres (14 juin 1607).

Réponses faites par les consuls de Mauriac aux articles présentés par le Père Christophe Baltazar. Ils sont prêts à faire l'acquisition des maisons dont on avait promis la jouissance aux Jésuites (25 juin 1607).

Arrêt du Parlement portant règlement pour le collège de Mauriac (9 mai 1769).

Dates : 1560-1759

Description physique : Liasse, 30 pièces, papier ; 1 imprimé.

## Personnel

D 6 Liste de ceux qui ont prononcé les vœux de la compagnie de Jésus dans le collège de Mauriac.

Dates : 1613-1752

Description physique : Registre in-4°, papier.

## Titres de propriété

D 7 Recueil et extraits des titres qui établissent les cens et rentes dus au collège de Mauriac sur plusieurs maisons et biens sis dans les paroisses de Saint-Christophe, de Saint-Martin-Cantalès, Barriac et Sainte-Eulalie.

Dates : XVIe-XVIIIe

Description physique : Registre in-8° papier.

D 8 Vente par les habitants du village de Fageoles, paroisse du Vigean, aux consuls de Mauriac, d'un communal appelé la Coste de Labiau, dont le prix, cent livres, doit être employé à l'achat d'une maison pour les régents du collège (28 mars 1564).

Constitution par Antoine de Caubes, seigneur de Combret, receveur des tailles pour le roi au pays de Rouergue, d'une rente annuelle de 250 livres, en faveur du collège de Mauriac (13 mars 1595).

Afferme, par les régents du collège de Mauriac, à Guillaume de Bernard, écuyer, des cens et rentes dus audit collège par les habitants du village de la Chaze, pour le prix de 73 écus (9 mai 1596).

Constitution par François d'Escars, Sieur de Merville, d'une rente annuelle de 250 livres, en faveur de Mercure de Saint-Chamans, chevalier, baron de Peschor, lequel en fait don au collège de Mauriac (11 février 1598-23 février 1607).

Condamnation par le présidial d'Aurillac de certains bourgeois de Mauriac à payer aux Jésuites de cette ville les termes arriérés de la rente de 650 livres léguée par Jeanne de Fontanges (11 mai 1619).

Reconnaissance des tenanciers du village de Charme, paroisse du Vigean, en faveur du monastère de Mauriac de certaines rentes à percevoir sur ledit village (11 avril 1617).

Donation par François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, de la somme de 8.800 livres au collège de Mauriac, à charge par celui-ci de faire des missions dans l'archiprêtré de Mauriac (10 mars 1642).

Donation par les consuls et habitants de Mauriac aux Jésuites, de communaux sis près le chemin allant du Puy-Saint Mary au domaine de St-Jean, plus des jardins compris entre la porte Saint-Thomas et le pré de Lescolles (14 octobre 1646).

Déclaration que fournissent les pères recteur et syndic des Jésuites de Mauriac tant pour eux que pour leur communauté des immeubles et droits immobiliers qu'ils possèdent (1690).

Donation faite par Me Georges Guérin, docteur en théologie de la ville de Paris, de la somme de 6.000 livres, pour l'établissement d'un cours de philosophie au collège de Mauriac (26 septembre 1693).

Mémoire pour régler les comptes entre le collège de Mauriac et la mission des Iles, en Amérique (1700).

Donation par Bauzire Daumal, docteur en théologie, de la somme de 6.000 livres au collège de Mauriac, à charge par celui-ci d'établir une mission (8 octobre 1705).

Dates : 1564-1705

Description physique : Liasse, 37 pièces papier

## Pièces de procédure

- D 9
- Pièces relatives au procès pendant entre les Jésuites de Mauriac et les héritiers de la famille de Douhet d'Auzers, au sujet des biens de celle-ci (1611-1697).
- Arrêt du grand Conseil donnant gain de cause aux Jésuites (19 septembre 1678).
- Transaction entre les parties.
- Les héritiers abandonnent aux Jésuites la somme de 62 500 livres (2 octobre 1689).
- Procès des Jésuites contre les consuls de Mauriac, relatif à certaines réparations à effectuer au collège (août 1616).
- Contre les consuls de Salers (1513).
- Avec les habitants de Saint-Martin-Valmeroux au sujet de la résignation faite par Charles Destaing, curé de ladite paroisse, en faveur du collège de Mauriac (1678-1694).
- Réplique aux réponses de M. d'Argenson sur les omissions du dénombrement des Jésuites du collège de Mauriac (XVIII<sup>e</sup> siècle).
- Dates : 1611-XVIII<sup>e</sup>
- Description physique : Liasse, 26 pièces papier ; 2 imprimés.

## Documents réintégrés

Modalités entrée : Documents "empruntés" à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, réintégrés en 1936, inventoriés en 2000

- D 13
- Procès : contre la ville (1646), contre les Douhet d'Auzers (1673, 1682), contre le collège de Clermont-Ferrand au sujet des missions locales (1642, 1696), contre le collège de la Flèche au sujet des missions d'Amérique (1700), contre un particulier pour défrichement (s.d. [début XVIII<sup>e</sup> s. ]).
- Question de l'union de la cure de Saint-Martin-Valmeroux au collège (1657).
- Arrêt du Conseil pour l'imposition des sommes destinées à une réparation (1660).
- Fondation de la classe de philosophie par Guérin (1693).
- Etat général de l'établissement : lettre du général des Jésuites Gonzalès (1693).
- Incendie et financement des réparations (1696).
- Désignation d'un boursier au collège de Clermont à Paris (1698).
- Visite médicale du Jésuite Martial Delfau (1764).

Notes sur le patrimoine et les revenus (s.d. [au moment du départ des Jésuites]).

Dates : 1642-[1700]

Description physique : 25 pièces papier ; 1 pièce parchemin.

# Collège de Saint-Flour

## Titres de propriétés

- D 10 Seigneurie de Saint-Juéry appartenant aux Jésuites de Saint-Flour.  
Etat des restes des cens et rentes dus sur cette terre (1640).  
Cahier de la recette de Saint-Juéry (1648-1650).  
Egalement des cens et rentes de ladite seigneurie (XVIIe siècle).  
Chefs de monitoire publiés de l'autorité de Mgr l'Evêque de Mende, à la requête du syndic du collège de la compagnie de Jésus de Saint-Flour, contre tous ceux qui savent les ravisseurs des papiers et meubles du château de Saint-Juéry, après la mort du seigneur de Fontanges (XVIIe siècle).  
Reconnaissance de divers particuliers en faveur du collège de Saint-Flour (1507-1640).  
Dates : 1507-XVIIe  
Description physique : Liasse, 34 pièces papier ; 1 imprimé.
- D 11 Contrat de constitution de rente de 1200 livres, au capital de 30.000 livres, sur le clergé de France, au profit de feu M. de Ribeyre, évêque de Saint-Flour, qui en a transmis la propriété au collège pour la fondation de la chaire de théologie (10 février 1767).  
Constitution de rente de 40 livres, 13 sols, au capital de 813 livres sur les tailles de Saint-Flour, au profit du collège de la ville (7 août 1766). Constitution de rente de 720 livres, au principal de 18.000 livres sur le clergé de France, en faveur du collège de Saint-Flour (11 octobre 1768).  
Dates : 1766-1768  
Description physique : Liasse, 3 pièces papier.

## Pièces de procédure

- D 12 Pièces relatives au procès intenté par les Jésuites de Saint-Flour contre le sieur Germain Vezins, leur débiteur, d'une somme de 2.000 livres (1722-1695).  
Pièces concernant le procès des Jésuites contre le sieur Portal de Chauviagnet, paroisse de Coren, relatif à une rente de 10 livres et à certaine quantité de blé à eux dues (1670).  
Pièces concernant le procès entre les mêmes et certains habitants du village de la Faige, paroisse de Coren, pour le passage d'un pré (1701).  
Dates : 1622-1701  
Description physique : Liasse, 29 pièces papier ; 1 pièce parchemin.

# Collège, écoles chrétiennes et autres établissements d'Aurillac

- D 16\* Tableaux des revenus et charges au moment de la cessation de l'ancien régime.  
Dates : 1792  
Description physique : 2 pièces papier.



Conditionnement : Registre